Image not found or type unknown

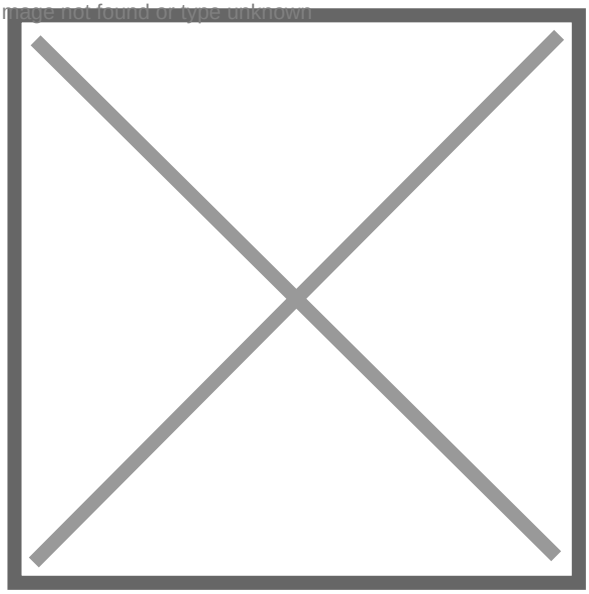

Bon de commande sur foire et demande d'annulation

Par **poulette**, le **26/02/2008** à **15:01**

j'ai signé un bon de commande sur une foire commerciale pour des radiateurs électriques de plus j'ai donné un accompte de 500 euros, le soir avec mon mari nous nous sommes aperçu cela faisait cher5000 euros le tout. Le lendemain j'ai téléphonné pour annuler au vendeur présent sur le stand ,il ne peut rien faire. J'ai envoyé un RAR demandant la résiliation du bon de commande sur les conseils de l'association de consommateurs qui on trouvé des anomalies sur le bon de commande manuscrite effectué sur la foire. L'entreprise m'a répondu en RAR et m'a menacé de me mettre au contentieux si je persiste dans ma demande de vouloir annuler ils doivent effectuer l'installation au mois de septembre. On m'a dit que je ne suis pas obligé de les accepter mais que je paierais un dédommagement de 10 à 20% du montant de la facture . Est-ce possible une action pareille. Merci pour vos témoignages

Par **Jurigaby**, le **26/02/2008** à **15:15**

Bonjour.

Vous n'avez pas le pouvoir de résilier le contrat. Techniquement, ils sont en droit de vous demander la totalité du prix..

Donc, un dédommagement de 10% ne semble pas éxagéré.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés